

18

**PRODUCTION TEXTILE
ET HABILLEMENT**

CORDONNERIE

*ÉTUDE
PRÉLIMINAIRE*

PRODUCTION TEXTILE ET HABILLEMENT

CORDONNERIE

*ÉTUDE
PRÉLIMINAIRE*

Équipe de production

Recherche et rédaction

Francine St-Georges
Agente de développement pédagogique

Révision technique

Anne Fillion
Conseillère technique

Éditique

Céline Goulet
Belles Pages Enr.

Suong Le
Agente de secrétariat

Responsable du secteur *Production textile et habillement*

Jean-Pierre Fons

Remerciements

La réalisation du présent document a été rendue possible grâce à la collaboration de nombreuses personnes des milieux du travail et de l'éducation.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1994 — 9394-0118

ISBN 2-550-28722-3

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1994

Présentation générale

Les études préliminaires ont pour but d'établir la pertinence d'élaborer ou de réviser un programme de formation professionnelle. Elles permettent de définir les besoins de formation, de cerner la population cible et de préciser la situation de travail dont il est question. Elles fournissent également l'occasion de consulter les études déjà réalisées, de répertorier la documentation disponible, d'anticiper les effets de l'implantation du programme et de planifier les productions à venir.

Ces études n'ont pas de statut normatif ou officiel. Elles font le point sur la problématique relative à un programme d'études à un moment donné. Les orientations qu'elles présentent seront précisées au cours des étapes ultérieures du processus d'élaboration de programmes et elles pourront même être revues, en partie ou en totalité. Le schéma ci-dessous permet de situer l'étude préliminaire parmi les documents liés à l'élaboration de programme d'études.

Le ministère de l'Éducation diffuse ces études afin d'informer ses partenaires au sujet des travaux d'élaboration de programmes en cours et des échéances prévues pour qu'ils puissent se préparer à l'implantation des programmes. Cette initiative vise aussi à faire partager des difficultés et à susciter des réactions qui contribueront à l'émergence de solutions de formation plus adéquates.

Productions reliées au processus d'élaboration de programmes

A - Recherche et planification

- *Orientations pour le développement du secteur*
- *Répertoire des profils de formation professionnelle*
- *Planification quinquennale*
- *Étude préliminaire*

B - Production de programmes

- *Rapport d'analyse de situation de travail*
- *Précision des orientations et des objets de formation*
- *Programme d'études*

C - Soutien des programmes

- *Guide d'organisation pédagogique et matérielle*
- *Guide pédagogique*
- *Guide d'évaluation*

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1.0 PRÉSENTATION	1
1.1 Origine du projet et problématique	1
1.2 But de l'étude	1
2.0 PROFIL DE LA MAIN-D'OEUVRE	2
2.1 Professions considérées	2
2.2 Professions connexes	2
2.3 Besoins qualitatifs	3
2.3.1 Tâches principales	3
2.3.2 Polyvalence	4
2.4 Besoins quantitatifs	5
2.4.1 Industrie de la chaussure	5
2.4.2 Service de cordonnerie	13
2.5 Profil de la main-d'oeuvre	14
2.6 Champs de pratique	15
3.0 PORTRAIT DE LA FORMATION	16
3.1 Programmes disponibles	16
4.0 PROPOSITION D'ORIENTATION DU PROGRAMME	18
4.1 Effectif scolaire visé	18
4.2 Lieux de formation	18
4.3 Secteur et filière d'appartenance	19
4.4 Lien avec les autres programmes du secteur	19
4.5 Durée de la formation	20
4.6 Hypothèse de calendrier de production et d'implantation	20
4.7 Documentation disponible	20
5.0 CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MATÉRIEL ET PÉDAGOGIQUE	21
5.1 Coût estimé en équipement	21
5.2 Difficultés liées à l'organisation de la formation	21
5.3 Intérêt et participation des commissions scolaires	22
6.0 RECOMMANDATIONS	22
 Annexe 1 Liste des personnes consultées	
 Annexe 2 Liste des documents consultés	

1.0 PRÉSENTATION

1.1 Origine du projet et problématique

Le projet de révision du programme d'études en cordonnerie s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la réforme de la formation professionnelle au secondaire.

Selon le document: «Orientations pour le développement du secteur «Production textile et habillement» produit par la Direction générale de la formation professionnelle, la demande annuelle de main-d'oeuvre en cordonnerie s'annonce, à long terme, significative¹. Produite en 1989, ce document propose la révision à moyen terme du programme de formation professionnelle en cordonnerie.

Étant donné le peu de similitude entre le secteur manufacturier et celui des services personnels nous avons dû entreprendre une consultation auprès des entreprises de service en cordonnerie, des fournisseurs en machinerie et en équipement, et des spécialistes du métier.

Sans mener à une analyse exhaustive du sujet, les résultats de cette consultation nous ont permis de faire le point sur l'évolution du métier de cordonnier, considéré traditionnellement comme un travail d'artisan.

Nous constatons que les nouvelles techniques en fabrication de chaussures et l'évolution des besoins des consommateurs ont sensiblement modifié les règles du métier. Pour les entreprises qui embauchent du personnel, le recrutement d'une main-d'oeuvre qualifiée est problématique. Chez certains employeurs, le manque de personnel qualifié freine l'expansion de l'entreprise.

1.2 But de l'étude

L'ensemble de la présente étude vise à évaluer la pertinence de réviser le programme existant et d'offrir, au secondaire, un programme de formation professionnelle en cordonnerie. Le but de l'étude est de préciser les principales fonctions de travail en cordonnerie de même que d'évaluer les aspects qualitatif et quantitatif du besoin de main-d'oeuvre dans ce domaine. Ce document présente une proposition d'orientation du programme à élaborer, suivie de considérations d'ordre matériel et pédagogique.

1. *Orientations pour le développement du secteur Production textile et habillement.* Ministère de l'Éducation du Québec, 1989, p. 50.

2.0 PROFIL DE LA MAIN-D'OEUVRE

2.1 Professions considérées

La Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) regroupe dans la catégorie **8561 - CORDONNIER** les professions relatives à la réparation et à la fabrication industrielle de chaussures, incluant tous les travailleurs de la chaussure des secteurs manufacturier et commercial.

La présente étude traite du métier:

8561-114

CORDONNIER²

(Commerce au détail)

Dans la catégorie 8561 Cordonnier, on trouve certaines professions ayant trait aux fonctions de travail du cordonnier; ces professions sont :

8561 - 126 //	Couseur à la machine
8561 - 154 //	Teinturier de chaussures
8561 - 170 //	Polisseur
8561 - 182 //	Poseur de talons
8561 - 210 //	Teinturier à la main
8561 - 242 //	Colleur à la main
8569 - 001 //	Réparateur d'articles de sport
8569 - 130 //	Réparateur de bagages

2.2 Professions connexes

Il existe des liens entre le métier de cordonnier et plusieurs professions de l'industrie du cuir.

Voici la liste des professions qui ont un lien avec l'exercice du métier de cordonnier:

8551 - 102 //	Coupeur de cuir
8551 - 162 //	Coupeur à la main
8561 - 334 //	Finisseur
8569 - 310 //	Confectionneur de ceintures en cuir
8569 - 158 //	Ouvrier du cuir

D'autres professions plus spécialisées ont aussi des liens avec le métier de cordonnier:

3313 - 142 //	Modéliste de chaussures
8561 - 110 //	Bottier
8551 - 122 //	Patronnier de chaussures
8569 - 118 //	Sellier
8561 - 001 //	Maroquinier
----- //	Bottier orthopédique

2. Nous conservons l'appellation d'emploi au masculin telle qu'elle est utilisée dans la CCDP.

2.3 Besoins qualitatifs

2.3.1 Tâches principales

La liste des tâches principales a été établie en se reportant à la Classification canadienne descriptive des professions, au Répertoire des profils de formation professionnelle ainsi qu'à l'information recueillie auprès des employeurs et des spécialistes sur le marché du travail.

Ces tâches correspondent aux principales activités de travail du cordonnier. Notons toutefois que certaines entreprises offrent un service spécialisé pour une ou plusieurs de ces tâches et que les responsabilités de la personne varient selon le volume de l'entreprise. L'analyse de situation de travail nous permettra de parfaire la liste puisque nous recueillerons alors des données exhaustives sur les tâches et les opérations effectuées par les cordonniers.

a) Tâches:

- accueillir la clientèle et établir un contrat de service;
- couper et assembler des pièces de cuir ou de matériel synthétique;
- réparer ou remplacer un talon;
- réparer, remplacer, recoller une semelle ou une demi-semelle;
- réparer la tige d'une chaussure;
- teindre des chaussures et des articles de cuir;
- imperméabiliser des chaussures et des articles de cuir;
- réparer et modifier des chaussures orthopédiques;
- réparer des articles divers en cuir et en matériaux synthétiques;
- utiliser et entretenir la machinerie, les outils et les accessoires utilisés en cordonnerie;
- conseiller la clientèle sur l'entretien des chaussures et des articles en cuir.

b) Cette profession exige notamment les aptitudes et les attitudes suivantes:

Aptitudes

- La perception spatiale et la perception des formes.
- L'acuité visuelle à courte distance et la perception du relief.
- Une bonne coordination de la vue, des mains et des pieds.
- Une excellente dextérité manuelle et digitale.
- Des aptitudes pour la vente et la communication avec la clientèle.
- Un bon jugement.
- Le sens de l'organisation.
- La tolérance aux produits chimiques et aux odeurs fortes.

Attitudes

- Aimer travailler avec des objets.
- Aimer le travail concret et organisé qui se traduit par des résultats tangibles.
- Aimer travailler avec précision et minutie.
- Avoir le souci du détail.
- Être autonome et responsable.
- Faire preuve de débrouillardise et d'ingéniosité.
- Avoir de l'initiative.
- Aimer le contact avec la clientèle.
- Aimer effectuer un travail selon des directives particulières.

2.3.2 Polyvalence

Selon les entrepreneurs en service de cordonnerie consultés, les facteurs déterminants dans le succès de leur entreprise sont la localisation du commerce, l'investissement dans la nouvelle machinerie ainsi que l'offre d'un service complet et de qualité assuré par des spécialistes compétents.

Les nouvelles techniques de fabrication de chaussures et les nouveaux matériaux utilisés exigent de plus en plus une main-d'oeuvre polyvalente, flexible et experte. Bien qu'il soit difficile de déterminer avec exactitude les causes des difficultés rencontrées par certains entrepreneurs en service de cordonnerie, le recrutement d'une main-d'oeuvre qualifiée joue un rôle prépondérant dans l'exploitation de l'entreprise.

Dans un service de cordonnerie, le personnel est appelé à remettre à neuf une grande variété d'articles tels que des articles de sports, des valises, des étuis, des sacs à main, etc. De plus, le service de réparation d'articles de cuir inclut souvent certaines réparations et modifications sur des vêtements de cuir. Quelques entreprises ont développé un marché en fabrication et vente d'articles de cuir.

Étant donné cette variété de tâches, la main-d'oeuvre doit savoir faire preuve d'habiletés manuelles et de connaissances techniques diverses.

Une bonne connaissance des différentes machines, de l'équipement spécialisé, des différents matériaux et des gammes de produits cosmétiques est essentielle pour remplir ce rôle, qui tend à devenir également celui de spécialiste-conseil en matière d'entretien d'articles de cuir.

2.4 Besoins quantitatifs

Bien que la cordonnerie soit associée au secteur industriel du cuir, le métier de cordonnier n'est pas soumis aux mêmes difficultés que connaît présentement l'industrie manufacturière de la chaussure.

Les différentes sources d'information disponibles pour évaluer les besoins quantitatifs de main-d'oeuvre ne font aucune distinction entre le secteur manufacturier et le secteur commercial. D'où la nécessité d'être prudent dans l'interprétation des données statistiques sur le volume d'emploi.

2.4.1 Industrie de la chaussure - secteur manufacturier

Après une forte érosion de sa part de marché et à la suite d'une restructuration majeure de ses activités, l'industrie manufacturière de la chaussure devrait connaître une stabilisation du volume d'emploi, évalué pour 1995 à environ 11 000 emplois³.

Le tableau I de la page suivante présente les projections d'emploi pour chaque activité économique du groupe des biens non durables. Le secteur du cuir affiche le meilleur taux de croissance moyen annuel, soit 2,3 p. cent pour la période de 1987 à 1995.

3. *Les tendances professionnelles au Québec (1986/1995). Résultats partiels. Système de projections des professions au Canada.* Emploi et Immigration Canada, p. 20.

TABLEAU I

Projections d'emploi par activité économique du groupe des biens non durables au Québec 1975/1995

NIVEAUX HISTORIQUES					PROJECTIONS				
	1975	1980	1985	1986	1987	1988	1989	1995	1987/1995 ⁴
Aliments et boissons	59	71	55	56	57	58	57	57	0,2
Tabac	6	5	4	4	3	3	3	2	-7,4
Caoutchouc, plastique	18	15	20	22	20	22	20	24	1,0
Cuir	18	13	7	9	10	9	9	11	2,3
Textile	39	37	24	31	31	30	29	26	-1,9
Vêtement/bonneterie	87	83	85	76	72	75	73	70	-0,9
Papier	51	50	42	39	39	40	41	42	0,8
Imprimerie, édition	32	35	31	42	46	46	46	41	-0,3
Pétrole	7	8	5	4	3	3	3	3	-3,1
Produits chimiques	23	33	28	26	27	28	29	33	2,0
Man. divers	20	18	19	19	15	17	18	20	0,6
NON DURABLES	360	368	320	328	323	331	328	329	0,0

Source: *Les tendances professionnelles au Québec (1986/1995)*
Résultats partiels. Système de projections des
professions au Canada. Emploi et Immigration Canada, page 6.

4. Taux de croissance annuels moyens.

Une étude réalisée par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie⁵ montre que la structure professionnelle du secteur manufacturier de la fabrication de chaussures, révèle un phénomène de reclassification de la main-d'oeuvre. Sur une période de 10 ans, soit de 1971 à 1981, le nombre de manoeuvres a doublé, passant de 9,8 à 19,5.

On attribue à la mécanisation des ateliers de production l'augmentation en nombre de cette classe d'ouvriers, augmentation qui semble s'être produite au détriment des ouvriers spécialisés en cordonnerie industrielle.

Les résultats de la consultation auprès des manufacturiers en fabrication industrielle de chaussures et auprès de l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada démontrent que les ouvriers du secteur manufacturier spécialisés en cordonnerie ont un profil particulier, s'apparentant très peu à la cordonnerie commerciale. Par conséquent, le secteur manufacturier de la chaussure devra faire l'objet d'une autre étude afin d'évaluer de façon plus précise les professions visées, les compétences attendues et les besoins de formation de cette industrie. L'étude en cours est davantage axée sur le secteur des services personnels.

Le tableau II présente la structure professionnelle reliée à la production manufacturière de chaussures.

TABLEAU II
Industrie québécoise de la chaussure
Structure professionnelle reliée à la production⁶
1971 et 1981 (en pourcentage)

ÉTAPES DE FABRICATION	TITRE	1971	1981	ÉCART
Taillage	Patronnier	11,2	8,4	-2,8
Fabrication de semelles	Manoeuvre ⁷	9,8	19,5	9,7
Piquage, montage et finition	Piqueur de tissus et tailleur	7,2	8,5	1,3
	Cordonnier	50,4	47,7	-2,7
	Contrôleur (inspection)	2,2	2,9	0,7
Autres professions	Mécanicien	0,6	0,8	0,2
	Contremaître	5,0	4,4	0,6
	Autres	13,6	7,8	-5,8
		100,0	100,0	

5. *L'industrie de la chaussure. Profil, février 1988.* Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

6. Les catégories d'emplois sont celles utilisées dans la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP).

7. Ce corps d'emploi se retrouve aussi aux autres étapes de fabrication.

Le tableau III de la page suivante présente la prévision des besoins de main-d'oeuvre pour le groupe de base 8561 CORDONNIER, incluant tous les travailleurs de la chaussure des secteurs manufacturier et commercial. Ces données sont présentées dans la publication «Surplus et pénuries de main-d'oeuvre prévus au Québec et dans ses régions» publiée par le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

Les données présentées au tableau III sont les prévisions obtenues pour l'année 1987 juxtaposées à celles obtenues pour l'année 1991.

La comparaison des besoins de main-d'oeuvre prévus pour ces deux périodes indique que la situation s'est améliorée pour l'ensemble des régions du Québec à l'exception de Montréal.

TABLEAU III

Prévision des besoins de main-d'oeuvre par région⁸

RÉGIONS		POUR L'ANNÉE 1991		POUR L'ANNÉE 1987
01	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie	50	ÉQ	ÉQ
02	Saguenay - Lac-Saint-Jean	---	---	---
03	Québec et Chaudière-Appalaches	900	SL	SM
04	Mauricie - Bois-Francs	200	ÉQ	SM
05	Estrie	200	SL	SS
06	N Laurentides-Laval-Lanaudière	250	SM	SS
	S Montérégie	700	SM	SS
	M Montréal	1750	SM	SL
07	Outaouais	---	---	---
08	Abitibi-Témiscamingue	---	---	---
09	Côte-Nord	---	---	---
Ensemble du Québec		4150	SM	SM
		Emploi prévu	Situation prévue	Situation prévue

Légende:

ÉQ : Équilibre entre les besoins
et l'offre de la main-d'oeuvre

PM : Pénurie modérée
PS : Pénurie sévère
PL : Pénurie légère

SL : Surplus léger
SM : Surplus modéré
SS : Surplus sévère

8. Source : *Orientations pour le développement du secteur Production textile et habillement*. MEQ, 1989.
Surplus et pénuries de main-d'oeuvre prévus au Québec et dans ses régions. MMSRFP.

DEMANDE ANNUELLE SUPPLÉMENTAIRE

Une tendance à l'amélioration ressort aussi lorsqu'on examine les prévisions de la demande supplémentaire de main-d'oeuvre pour la catégorie 8561 - CORDONNIER.

La demande annuelle à moyen et à long terme, selon le Système de projections des professions du Canada (SPPC), est estimée à 114 pour la période 1986 - 1995.

Demande supplémentaire de main-d'oeuvre⁹ par profession courante

Professions	Code CCDP	Demande annuelle à moyen terme 1986-1990	Demande annuelle à long terme 1986-1995
Cordonnier	8561	-253	114

9. *Orientations pour le développement du secteur Production textile et habillement.* MEQ, 1989, p. 49, tableau 8.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES BESOINS

Selon la publication *Perspectives professionnelles au Québec et dans ses régions pour 1992 et 1994, et pénuries pour 1992* du MMSRFP, les perspectives professionnelles pour l'ensemble du groupe de base 8561 CORDONNIER, incluant tous les travailleurs de la chaussure, sont considérées très mauvaises.

Toutefois, lorsqu'on découpe cette catégorie par professions, certaines d'entre elles seront touchées par une pénurie de main-d'oeuvre dans différentes régions du Québec.

PÉNURIES PAR PROFESSIONS ET RÉGIONS

Des pénuries sont prévues pour les professions suivantes:

CCDP	PROFESSIONS	RÉGIONS	CAUSES	SOURCE D'INFORMATIONS
8561-114	Cordonnier	MRC L'amiante (Chaudière-Appalaches)	Nombre insuffisant de personnes formées	(1)
		Région de Québec		(2)
		Bas-Saint-Laurent et Gaspésie	Absence de relève	(2)
8561-154	Teinturier de chaussures	Mauricie - Bois-Francs		(2)
8551-138	Coupeur de pièces de chaussures	Mauricie - Bois-Francs	Insuffisance de la formation de la main-d'oeuvre	(2)
8561-126	Couseur à la machine	MRC Kamouraska (Bas-Saint-Laurent) MRC Le Val Saint-François MRC Le Haut Saint-François Estrie Montréal	Formation inadéquate Manque de mobilité Absence de relève Salaire	(1)
8561-334	Finisseur	Estrie	Absence de relève Changements technologiques Salaire	(1)

Source d'information

- (1) *Perspectives professionnelles au Québec et dans ses régions pour 1992 et 1994, et pénuries pour 1992.* Direction générale des politiques et des programmes, Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle, décembre 1991 (révision juin 1992), p. 413.
- (2) *Orientations pour le développement du secteur Production textile et habillement.* Direction générale de la formation professionnelle, Ministère de l'Éducation, 1987, p. 55 *Surplus et pénuries de main-d'oeuvre prévus au Québec et dans ses régions pour 1988.* Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

Bien que les perspectives professionnelles pour l'ensemble des travailleurs de la chaussure de la catégorie 8561 soient jugées mauvaises par le MMSRFP, les données statistiques sur l'industrie de la chaussure nous démontre une nette tendance à l'amélioration dans les prévisions des besoins de main-d'oeuvre pour l'ensemble des professions. Cette tendance se confirme par l'augmentation de la demande supplémentaire annuelle de la main-d'oeuvre pour 1986 - 1995.

À la suite du découpage par professions du groupe de base 8561 CORDONNIER, certaines professions ont été déclarées en pénurie de main-d'oeuvre, dont la profession 8561-114 CORDONNIER (commerce au détail).

Toujours selon les données fournies par le MMSRFP, cette pénurie de main-d'oeuvre en cordonnerie est causée par le nombre insuffisant de personnes formées et par l'absence de relève.

2.4.2 Service de cordonnerie - Secteur commercial

Selon l'information obtenue des différentes commissions scolaires ayant déjà offert le cours, Emploi et Immigration Canada a réalisé entre 1980 et 1985 une étude sur le métier de cordonnier, déclaré alors métier en pénurie. Cette étude a permis d'évaluer le bassin de population nécessaire afin de générer un volume de travail suffisant pour exploiter un service de cordonnerie. Ce volume a été évalué à environ 5 000 à 6 000 habitants. Il est important de souligner que les changements dans les habitudes des consommateurs, le coût de la main-d'oeuvre, des matières premières et le coût de la vie sont autant de données qui peuvent avoir changé ce ratio.

Toutefois, à titre indicatif seulement, on peut estimer pour l'ensemble du Québec le besoin de 1 140 services de cordonnerie, soit une projection approximative de 200 cordonniers supplémentaires pour l'ensemble du Québec. Ce calcul est basé sur le recensement de la population de 1991 du Bureau de la statistique du Québec et sur le nombre de commerces en cordonnerie répertoriés par B.J. Hunter Inc. et au fichier central de la direction des entreprises. Le nombre d'entreprises en cordonnerie a été évalué entre 891 et 931 commerces en date de décembre 1992.

Au recensement de 1991, le Bureau de la statistique du Québec a estimé le volume de la population du Québec à 6 895 963 habitants, répartis de la façon suivante :

VOLUME DE POPULATION

PROJECTION

RÉGIONS		HABITANTS	X CORDONNERIES PAR 6 000 HABITANTS
Bas-Saint-Laurent	01	205 137	34
Saguenay - Lac-Saint-Jean	02	286 159	47
Québec	03	615 844	102
Mauricie - Bois-Francs	04	466 203	77
Estrie	05	268 053	44
Montréal	06	1 775 871	295
Outaouais	07	283 773	47
Abitibi-Témiscamingue	08	151 978	25
Côte-Nord	09	103 224	17
Nord du Québec	10	36 310	6
Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	11	105 968	17
Chaudière-Appalaches	12	367 953	61
Laval	13	314 398	52
Lanaudière	14	334 848	55
Laurentides	15	381 697	63
Montréal	16	1 198 187	199
Total		6 895 963	1 141

Il faut être prudent dans l'utilisation de ces données. Cependant les résultats obtenus appuient l'information fournie par le MMSRFP sur l'absence de relève et le nombre insuffisant des personnes formées pour la catégorie 8561-114 - CORDONNIER (commerce de détail).

2.5 Profil de la main-d'oeuvre

Le métier de cordonnier est souvent transmis par tradition familiale. La majorité des cordonniers consultés ont appris le métier par compagnonnage avec un des membres de leur famille.

D'autres postes sont occupés par des diplômés du programme de formation offert par le service d'éducation aux adultes de 1983 à 1986. Ces cours étaient offerts dans six commissions scolaires par la filière des achats directs et financés par Emploi et Immigration Canada.

Actuellement aucune formation initiale n'est offerte dans le domaine. L'employeur doit assumer la formation de ses nouveaux ouvriers aux principales tâches en milieu de travail.

2.6 Champs de pratique

Il faut mentionner au départ que le métier de cordonnier n'est régi par aucune corporation ni aucune association syndicale. L'absence de regroupement ou d'association professionnelle a accentué les contraintes dans la réalisation de cette étude dues à la dispersion des entreprises dans l'ensemble du Québec et au caractère individuel du métier, à la fois fermé et compétitif. Cette disparité se retrouve également dans les critères d'embauche. Souvent établis en fonction des exigences des entreprises, ces critères reposent essentiellement sur les qualités et les compétences de la personne.

Si l'on détient un DEP en cordonnerie, les principaux champs d'activités susceptibles de générer les emplois sont les entreprises commerciales en cordonnerie et les laboratoires de chaussures orthopédiques.

Après quelques années d'expérience, plusieurs diplômés deviennent propriétaires d'un commerce en cordonnerie.

Service de cordonnerie

Le secteur de la vente et des services personnels en cordonnerie est la principale source d'emplois. La taille de l'entreprise est en moyenne de 1 à 5 employés. Les salaires varient généralement de 6 \$ à 12 \$ l'heure pour une semaine de 40 à 45 heures, pouvant aller jusqu'à 50 heures.

Il arrive fréquemment que le caractère saisonnier oblige le ou la propriétaire à congédier temporairement une partie du personnel durant la basse saison.

Laboratoire orthopédique

Selon les données recueillies auprès de l'Association nationale des orthésistes du pied et auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, un programme de formation en cordonnerie de base répondrait à un besoin de main-d'œuvre pour les ateliers de production de chaussures orthopédiques.

Au moment de l'élaboration du programme, il sera important de préciser les compétences attendues d'une personne qualifiée pour la modification et la réparation de chaussures orthopédiques et de préciser les limites de la formation en cordonnerie de base pour ce champ d'activités.

3.0 PORTRAIT DE LA FORMATION

3.1 Programmes disponibles

La Direction générale de l'éducation aux adultes en collaboration avec la Commission des écoles catholiques de Québec, a élaboré en 1987 un programme d'études professionnelles en cordonnerie. La durée totale est de 900 heures et la filière prévue est un certificat d'études professionnelles. Ce programme a déjà été offert par le biais des achats directs dans six commissions scolaires, durant la période allant approximativement de 1983 à 1987.

Ces commissions scolaires sont:

- Commission des écoles catholiques de Québec
- Commission des écoles catholiques de Montréal
- Commission scolaire de la Vallée-de-la-Matapédia
- Commission scolaire Vallée-de-la-Lièvre
- Commission scolaire régionale Blainville - Deux-Montagnes
- Commission scolaire régionale de l'Yamaska

Les commentaires recueillis auprès des diplômés, des professeurs et des conseillers pédagogiques des différentes commissions scolaires sur les objectifs généraux et le contenu de ce programme, sont dans l'ensemble positifs. Selon les régions, le taux de placement des diplômés variait de 55 p. cent à 90 p. cent et plus.

Toujours selon les personnes consultées et les spécialistes de contenu, la révision de l'ancien programme nécessitera peu de changements. On ne prévoit aucune modification majeure du contenu des modules. L'analyse de situation de travail nous permettra de préciser les compétences attendues et de mieux cerner les nouvelles exigences du métier. Dans l'ensemble, le programme existant semble correspondre relativement bien aux besoins du marché du travail.

Notons qu'actuellement, aucun programme de formation en cordonnerie n'est offert dans le réseau des commissions scolaires.

Au collégial

Le Collège Montmorency de Laval termine l'élaboration d'une attestation d'études collégiales en orthèses plantaires. Bien que le diplôme d'études professionnelles du secondaire donne accès au marché du travail, on veillera, au moment de la révision du programme de formation en cordonnerie, à ce que les études techniques du collégial puissent être une possibilité de spécialisation. Les détenteurs d'un DEP en cordonnerie intéressés par cette discipline auront ainsi l'opportunité de poursuivre leurs études au collégial.

L'implantation du nouveau cours collégial en techniques d'orthèses et prothèses (144.03) est prévue pour septembre 1993. L'objectif visé est de former des mécaniciens en fabrication de chaussures orthopédiques. Les spécialistes de contenu en fabrication de chaussures orthopédiques qui ont participé à l'élaboration de ce cours collégial confirment le besoin de formation en cordonnerie de base et sont prêts à collaborer au projet de formation en cordonnerie.

Dans le réseau privé

Le Centre des métiers du cuir de Montréal est une école-atelier privée rattachée à l'Institut des métiers d'art. Détenant un permis d'enseignement de culture personnelle, le Centre offre des cours pour lesquels l'ensemble des frais sont à la charge de l'élève. La programmation pour la session hiver 1993 inclut un cours d'introduction à la cordonnerie:

CORDONNERIE HIVER 1993 (Culture personnelle)

Introduction à la cordonnerie 75 heures

Préalable : Aucun

Coût : 450 \$

Ce cours n'a pas pour objectif de former des cordonniers, mais s'adresse aux personnes qui désirent s'initier au métier. La durée et le contenu sont insuffisants pour constituer un programme de formation professionnelle. Notons que la direction du Centre remet en cause l'existence de ce cours.

Le tableau suivant présente les autres cours offerts à l'hiver 1993 au Centre.

COURS OFFERTS - CULTURE PERSONNELLE

COURS	HEURES	PRÉALABLE	COÛT
Coloration I	20	Aucun	120 \$
Coloration II	20	Coloration I	120 \$
Masques - Moulage de cuir avec John Flemming	35	Aucun	250 \$
Entretien et réparation de machines à coudre	30	Aucun	180 \$
Design et confection de ceintures	30	Connaissance de base en maroquinerie	180 \$
Maroquinerie I	45	Aucun	270 \$

Outre cette programmation, le Centre des métiers du cuir de Montréal offre les cours de spécialisation du secteur Technique des métiers d'art, option maroquinerie, du CEGEP du Vieux-Montréal. La durée du programme est de 2 625 heures pour le DEC en maroquinerie et de 750 heures pour une AEC. L'objectif de ces cours du collégial est de former des créateurs-producteurs spécialisés en production d'objets de cuir.

Les possibilités d'arrimage entre les deux ordres d'enseignement seront examinées davantage au moment de la révision du programme 1013 Coupe et confection du cuir (maroquinerie, chaussures, vêtement).

4.0 PROPOSITION D'ORIENTATION DU PROGRAMME

4.1 Effectif scolaire visé

Le programme de formation en cordonnerie devrait s'adresser à toutes les personnes jeunes et adultes, de 16 ans et plus, ayant terminé la quatrième secondaire ou ayant reçu une formation admise en équivalence. Ce programme devrait également être accessible aux ouvriers et aux ouvrières en cordonnerie présentement sur le marché du travail et qui désirent se recycler ou se perfectionner.

Au moment de notre consultation auprès des entreprises, celles-ci ont insisté sur l'importance d'une sélection judicieuse des candidats et des candidates. On devra prévoir des mécanismes d'évaluation des acquis expérimentiels pour les personnes présentement en fonction et des tests pour mesurer l'intérêt et les aptitudes des nouveaux candidats et candidates. Ces tests seront d'autant plus nécessaires que le programme devra être contingenté.

Les personnes peu scolarisées qui réussiront les tests d'admissibilité pourront s'inscrire au programme. On s'assurera toutefois de la validité des tests et de l'application stricte des critères de réussite.

4.2 Lieux de formation

Les commentaires recueillis auprès des spécialistes des milieux du travail et de l'éducation confirment la nécessité d'offrir la formation en cordonnerie sur une base annuelle et ce, de façon régulière. Malgré la dispersion des besoins de formation dans l'ensemble du Québec, les avis sont unanimes : il faut restreindre le nombre de points de service.

Pour déterminer les lieux de formation et leur nombre, nous devons prendre en considération certains éléments, dont les suivants :

- la durée relativement courte de la formation;
- la nécessité de recruter et de desservir adéquatement l'effectif scolaire des régions éloignées, spécialement les ouvriers et ouvrières déjà en fonction et qui désirent se perfectionner;
- la différence entre les besoins de formation en région et ceux des régions métropolitaines : l'insuffisance de la relève est davantage marquée en région et la demande de personnel qualifié ressort surtout dans les centres urbains;
- l'intérêt des sortants et des sortantes pour le statut de travailleur autonome.

Finalement, bien que l'on prévoie une demande supplémentaire de main-d'oeuvre en cordonnerie, il est important de limiter le nombre de candidats et de candidates à l'échelle provinciale et de suivre de près l'évolution des besoins régionaux. On devra s'assurer que l'on répond adéquatement aux besoins de main-d'oeuvre spécialisée pour les entreprises sans provoquer un surplus de travailleurs autonomes, tout en répondant adéquatement aux besoins de formation dans l'ensemble du Québec.

HYPOTHÈSE 1

Offrir deux points de service pour l'ensemble du Québec, soit la région métropolitaine de Québec desservant la partie est du Québec et la région métropolitaine de Montréal pour la partie plus à l'ouest. Le mandat doit préciser la nécessité de répondre adéquatement aux besoins de main-d'œuvre de chaque région et de recruter les candidats et candidates sur l'ensemble du territoire décerné.

HYPOTHÈSE 2

Il nous apparaît intéressant d'évaluer la possibilité de centraliser l'offre de services dans la région de Montréal et d'étudier les possibilités de collaborer avec le Centre des métiers du cuir de Montréal. L'existence de cet établissement de formation professionnelle dans le secteur du cuir nous permet d'envisager la possibilité de rationaliser les investissements nécessaires à l'implantation du programme et de coordonner les offres de services de formation pour l'ensemble des besoins de main-d'œuvre de l'industrie du cuir.

La faisabilité et les avantages réels liés à un partenariat avec un établissement privé à but non lucratif devront faire l'objet d'une étude plus élaborée.

Dans l'éventualité où la formation en cordonnerie serait centralisée dans un point de service, l'institution responsable aurait le mandat, d'une part, d'offrir sur une base régulière le programme d'études, et, d'autre part, de superviser et de coordonner les besoins régionaux à caractère ponctuel et particulier.

4.3 Secteur et filière d'appartenance

Le programme 1012 **CORDONNERIE** appartient au secteur Production textile et habillement. La filière prévue est le certificat d'études professionnelles (CEP). Puisque la filière du CEP est abolie, ce programme pourrait conduire au diplôme d'études professionnelles (DEP).

4.4 Lien avec les autres programmes du secteur

Aucun des programmes d'études offerts présentement au secteur Production textile et habillement ne concerne l'industrie du cuir. Les tâches et les opérations inhérentes au métier de cordonnier ont peu de liens avec les autres programmes de formation.

Une étude a été amorcée en collaboration avec le milieu industriel du cuir pour déterminer les besoins de formation de main-d'œuvre pour le secteur manufacturier de l'industrie du cuir. Les projets de formation issus de cette consultation n'ont en principe aucun lien direct avec le secteur des services personnels, dont fait partie la cordonnerie.

4.5 Durée de la formation

On prévoit une durée de formation a peu près identique à celle du programme actuel, soit environ 900 heures.

La possibilité d'offrir le programme par alternance école-travail pourrait prolonger la durée totale de la formation par l'intégration de périodes d'apprentissage sur le marché du travail.

4.6 Hypothèse de calendrier de production et d'implantation

Étude préliminaire	Janvier 1993
Analyse de situation de travail	Février 1993
Validation des objets de formation	Mars 1993
Rédaction du programme	Juin 1993
Rédaction des documents de programmation	1993/1994
Implantation	Septembre 1994

4.7 Documentation disponible

Les documents suivants pourront être consultés pour l'élaboration d'un nouveau programme:

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme d'études - cordonnerie (1012)*, Direction générale de l'éducation aux adultes, 1986.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Élaboration des éléments de connaissance, fonction type: cordonnier-maroquinier, secteur: textile, champ: confection*, Centre de développement des profils de formation professionnelle, 1980, 56 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Répertoire des éléments de connaissance par unités modulaires, textile*, Direction des politiques et des plans, 1983, 378 p.

5.0 CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MATÉRIEL ET PÉDAGOGIQUE

5.1 Coût estimé en équipement

Pour un groupe de 20 élèves, l'organisation matérielle incluant la machinerie a été évaluée de 60 000 \$ à 75 000 \$ par centre. L'aménagement physique d'un atelier n'exige aucune installation majeure importante.

5.2 Difficultés liées à l'organisation de la formation

Certaines caractéristiques du programme de formation et de la population étudiante telles que la durée relativement courte de la formation, l'intérêt des candidats et candidates pour un travail autonome, la possibilité d'adapter la formation à un mode d'apprentissage par alternance école-travail, pourraient justifier une organisation scolaire particulière.

Formation à caractère provincial

Les besoins de formation en cordonnerie sont dispersés dans l'ensemble du Québec. La centralisation de l'offre de services dans un ou deux centres exige que les responsables assument un rôle de supervision et de coordination pour l'ensemble des régions situées sur leur territoire de façon à assurer l'accessibilité de la formation pour chacune de ces régions.

La possibilité de louer et de transporter la machinerie d'un atelier de formation en cordonnerie offre une solution intéressante pour desservir adéquatement les régions éloignées. Dans ce cas, l'organisme mandataire devra alors mener une étude de faisabilité et de rentabilité. On pourra également évaluer les avantages de faire varier la localisation selon un ordre de priorités établi en fonction du nombre d'entreprises et des besoins de main-d'œuvre d'une région donnée, et de la difficulté à recruter tout l'effectif scolaire en un point central.

Alternance école - travail

Au moment de notre consultation auprès des entreprises, la proposition d'un mode d'apprentissage par alternance a été reçue favorablement par la majorité des personnes représentant le marché du travail. Toutefois, les coûts financiers assumés par l'entreprise pour assurer la formation d'un apprenti devront faire l'objet d'une entente particulière.

Pour assurer l'uniformité et la qualité de la formation, les points suivants seront à préciser:

- les compétences à acquérir en milieu de travail;
- les objets de formation dont l'apprentissage s'applique davantage à une situation réelle de travail;
- le rôle du formateur ou de la formatrice en entreprise;
- les méthodes d'évaluation et l'encadrement pédagogique nécessaires.

Une autre difficulté à prévoir est le nombre insuffisant d'entreprises disponibles dans certaines régions. L'organisation scolaire devra être suffisamment flexible pour s'ajuster aux possibilités de chaque région.

5.3 Intérêt et participation des commissions scolaires

Les six commissions scolaires qui ont déjà offert une formation en cordonnerie se sont montrées intéressées à offrir le nouveau programme.

6.0 RECOMMANDATIONS

Compte tenu

- /• que les entreprises de service de cordonnerie et les laboratoires d'orthèses plantaires ont de la difficulté à recruter une main-d'oeuvre qualifiée en cordonnerie;
- /• que les données du SPPC 1986-1995 prévoient une demande supplémentaire de main-d'oeuvre évaluée à 114 personnes par année pour les cordonniers et les travailleurs de la chaussure;
- /• que des pénuries de main-d'oeuvre en cordonnerie (8561-114) sont prévues en raison du manque de relève et du nombre insuffisant de personnes formées;
- /• que les changements dans les habitudes des consommateurs semblent avoir modifié le métier de cordonnier;
- /• que les nouvelles techniques de fabrication de chaussures, les nouveaux matériaux et la machinerie nouvelle exigent une main-d'oeuvre polyvalente, flexible et experte;
- /• que le coût d'aménagement d'un centre de formation est peu élevé;
- /• qu'aucun programme de formation en cordonnerie n'est actuellement offert.

Il est recommandé

- \• de procéder à l'analyse de situation de travail dès février 1993;
- \• de réviser l'ancien programme de la D.G.E.A. conduisant au CEP, d'une durée de 900 heures;
- \• de voir à ce que le nouveau programme ait la souplesse requise pour qu'on organise la formation selon une formule d'alternance école-travail;
- \• de limiter la formation à 40 sortants et sortantes par année à l'échelle provinciale;
- \• de commencer une étude sur la faisabilité et la rentabilité d'une offre de service «mobile» pour répondre aux besoins régionaux;
- \• de limiter à un maximum de deux le nombre de centres de formation autorisés à offrir le programme.

LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

Commission des écoles catholiques
de Québec
M. Michel Boivin

Commission scolaire de la Vallée-de-la
Matapédia
M. Magella Garon

Commission des écoles catholiques de Montréal
M. Georges Assal

Commission scolaire Blainville - Deux-
Montagnes
M. Denis Lauzon

Commission scolaire Vallée-de-la-Lièvre
M. Louis-Georges Drouin

Commission scolaire régionale de l'Yamaska
M. Raymond Lemieux

M^{me} Mariette Lamoureux
Formatrice

CEGEP Montmorency
Technique orthèses-prothèses
M. Denis Fournier

Bottes en cuir
Montréal
M. G. Passero

Centre des métiers du cuir de Montréal
M. Pierre Beauchemin
Directeur

Commission de la formation professionnelle
Québec
M. Jean-Guy Émond

Association des orthésistes prothésistes
du pied Inc.
M. Carol Pouliot

Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du
revenu et de la Formation professionnelle
Direction de l'intervention sectorielle
M. Robert Cloutier
M. Marc Belleau

Ministère de la Santé et des Services Sociaux
Direction du soutien aux approbations
régionales
M^{me} C. Poudrette

Landis Letendre
Saint-Jean-sur-Richelieu
M. Alain Letendre
M^{me} Sylvie Letendre

Fournitures de cordonnerie G.B. Inc.
Québec
M. P. Binette

Centre François Charron
Québec
M. Claude Béland

Marchildon
Montréal
M. Rolland Germain

Bergeron N. Entreprises
M. Normand Bergeron
M. Michel Bergeron

Laboratoire M.P. Langelier Inc.
M^{me} Marie-Paule Langelier

Équipement Médicus
Montréal
M. Gabriel Boucher

Bleau J.C. Ltée
Montréal
M. Marc Bleau

Orthoconcept Québec Inc.
Laval
M. Pierre Goussé

Centre du pied de Montréal Inc.
Montréal
M. Verdoni
M. Gilles Laporte
M. Simoni

Cordonnerie Belmont
Aylmer
M. Denis Latreille

Marie-Mode
Montréal
M. Jocelyn Crépeau

Cordonnerie Tout à neuf
Thetford Mines
M. Marc Drolet

Le Cordonnier
Montréal
M. Grégoire

Cordonnerie Savard
Chicoutimi
M^{me} Christine Savard

Cordonnerie Desjardins
Montréal
M. Stéphane Delisle

Cordonnerie Benoit Gagnon
Thetford Mines
M. Benoit Gagnon

Dax Shoes Repair
Montréal
M. Ronald Delucas

Cordonnerie Stallion
Montréal
M. V. Arslanian

Moneysworth & Best
Montréal
M. Ghyslain Anctel

Cordonnerie Papas
Montréal
M. Rolland Gauthier

Cordonnerie JJI
Montréal
M. J. Gabriel

Cordonnerie Livernois
Laprairie
M. Jean-Luc Allaire

Cordonnerie Pied d'or
Montréal
M. P. Seto

Le Chat Botté
Îles-de-la-Madeleine
M. Danny Forest

Cordonnerie Mario Beaulieu
Québec
M. Mario Beaulieu

Cordonnerie Daniel
Montréal
M. Daniel Fèvre

Cordonnerie Bilodeau Enr.
Québec
M. R. Bilodeau

Cordonnerie de Ville Mont-Royal
Ville de Mont-Royal
M. Pierre Clément

Artisanat de cuir
Québec
M. Daniel Gagnon

Haute Cordonnerie
Montréal
M. Tony

La Boutique du Harnais
Sainte-Cécile-de-Milton
M^{me} Sophie Désilet

Cordonnerie Monkland
Montréal
M. Gilles St-Aubin

Sellier Demers
Joly, comté de Lotbinière
M. Pierre Demers

Cordonnerie Empire
Québec
M^{me} Jocelyne Pageau

Sellerie Lemay
Montréal
M. Germain Lemay

Cordonnerie La Sacoche
Québec
M. Freddy Malabossa

Sellerie Pépin Harners
Montréal
M. Jacques Letendre

**Cordonnerie St-Benoît
Amqui
M. M.-A. Deschênes**

**Boutique du Harnais
Montréal
M. André Belisle**

**Cordonnerie Durand
Neufchâtel
M. D. Durand**

**Cordonnerie Trois-Rivières-Ouest
Trois-Rivières-Ouest
M. Yves Bourque**

**Royer Inc. (L.P.)
Lac-Drolet
M. Yves Rayes**

**Cordonnerie Du Moulin
Saint-François-Laval
M. Pisano**

**Georges Bottier
Montréal**

**Association des manufacturiers
de chaussures du Canada
M^{me} Diane Cappella**

**Imperial Boots Enr.
Montréal**

**Chaussures Grand Inc.
Montréal
M. Émidio Vespa
Directeur technique**

**Boulet Inc.
Saint-Tite
M. Jean-Claude Mailloux**

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

Centre de transfert de technologie pour l'industrie du cuir, Centre spécialisé de technologie physique, juillet 1989, 122 p.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL. *Industrie du cuir et des produits connexes au Québec*, monographie sectorielle, 1987, p. 304.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA. *Analyse industrielle et professionnelle, Industrie de l'habillement, effectuée dans le cadre du Système de projections des professions au Canada*, profil n° 8, Direction des services économiques, 1986, 72 p.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA. *Classification canadienne descriptive de professions*, 1971.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA. *Les tendances professionnelles au Québec (1984-1992)*, Direction des services économiques, région du Québec.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA. *Les tendances professionnelles au Québec (1985-1993), résultats partiels. Système de projections des professions au Canada*.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA. *Les tendances professionnelles au Québec (1986-1995), résultats partiels. Système de projections des professions au Canada*.

HANSON M. *La mode québécoise, un secteur d'avenir!*, Analyse, juin 1992, Direction des industries de la mode et des textiles, 62 p.

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE CANADA. *Chaussure, profil de l'industrie 1990/1991*, Direction générale des biens de consommation, 12 p.

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE CANADA. *Industrie de la chaussure / Tanneries, données statistiques 1991*.

LAUZON, ST-JEAN, TREMBLAY ET ASSOCIÉS. *Camo-Techno-Cuir. État de la situation problématique par secteur, stratégies par secteur*, septembre 1992, 15 p.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *L'industrie québécoise de la chaussure, Profil 1988*, 126 p.

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU. *Devis de formation professionnelle, «Maroquinier artisan» (Métier d'art)*, janvier 1988.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE, Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, CFP de la Mauricie - Bois-Francs. *Devis de formation professionnelle, «Modéliste de chaussures»*, 25 octobre 1985.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Études préliminaires, Guide de réalisation*, Direction de la formation professionnelle, 1989.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Orientations pour le développement du secteur Production textile et habillement*, document de consultation, Direction générale de la formation professionnelle, 1989, 292 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Répertoire des profils de formation professionnelle*, Direction des politiques et plans, 1980, 66 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Perspectives professionnelles au Québec et dans ses régions pour 1992/1994, et pénuries pour 1992*, Direction de la recherche, décembre 1991.

QUÉBEC. *Modèle québécois de prévision par profession 1985/1993. Les perspectives professionnelles au Québec.*

QUÉBEC. *Surplus et pénuries de main-d'oeuvre prévus au Québec et dans ses régions pour 1988. Diagnostics par groupe professionnel et pour certaines professions.*

QUÉBEC. *Surplus et pénuries de main-d'oeuvre prévus au Québec et dans ses régions pour 1991. Diagnostics par groupe professionnel et pour certaines professions.*

TREMBLAY, LAUZON ET ASSOCIÉS. *Camo-Techno-Cuir, Étude nord-américaine secteur du cuir*, rapport final, août 1991, 86 p.

